

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 9 août 2021, à 19h30, le conseil de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac siège, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Charette, à laquelle sont présents madame Julia Ann Wilkins et messieurs Jean-Claude Béliveau, David Lisbona, André Parent et Jean-Pierre Charette.

Assiste également à la séance la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josiane Alarie.

Le conseiller Maxime Arcand est absent.

1. Présences et quorum

Monsieur le maire, ayant constaté le quorum, déclare la présente séance ouverte.

2. Tenue de la séance par visioconférence

2021-08-279

CONSIDÉRANT le décret qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de tenir sa séance par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par la voie de visioconférence;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-08-280

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté avec l'ajout suivant :

5.6 Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) – Reddition de comptes

ADOPTÉE

2021-08-281

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance

ordinaire tenue le 12 juillet 2021 et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Administration et finances

2021-08-282

5.1 Liste des déboursés

Il est proposé par le conseiller André Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 6 juillet au 3 août 2020, portant notamment les numéros de chèques 5010 à 5038 inclusivement, au montant de 39 798.90 \$.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Josiane Alarie
Le 9 août 2021*

ADOPTÉE

2021-08-283

5.2 Disposition de l'ancienne clôture du débarcadère municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la mise aux enchères de l'ancienne clôture du débarcadère municipal par le biais de son bulletin municipal;

CONSIDÉRANT QU'aucun citoyen n'a enchéri suite à la publication;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Clôtures Paris* a démontré de l'intérêt à acheter ladite clôture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil confirme la disposition de la clôture du débarcadère municipal à l'entreprise *Clôture Paris* au coût de 500 \$.

ADOPTÉE

2021-08-284

5.3 Démission de M. Antoine Bélisle au poste de responsable du service de l'urbanisme, de la voirie et de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE monsieur Antoine Bélisle a remis à la directrice générale et secrétaire-trésorière sa démission au poste du service de l'urbanisme, de la voirie et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Antoine Bélisle continue d'offrir quelques heures par semaine en attendant son remplacement;

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Antoine Bélisle au poste de responsable du service de l'urbanisme, de la voirie et de l'environnement et que la Municipalité procèdera à sa cessation d'emploi dès que ce dernier aura officiellement terminé de travailler à la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

QUE le conseil accepte que monsieur Antoine Bélisle puisse continuer d'offrir quelques heures par semaine de façon temporaire et sur demande de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE monsieur Antoine Bélisle conserve, jusqu'à son départ officiel, tous ses droits à titre d'officier responsable lui conférant les mêmes pouvoirs et devoirs concernant l'application, la surveillance et le contrôle des règlements municipaux applicables, notamment ceux reliés à l'urbanisme, à la construction, au lotissement, au zonage ainsi qu'au permis et certificats, et qu'il soit également autorisé à dresser, émettre et signifier tout constat d'infraction à l'encontre de la réglementation de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

ADOPTÉE

5.4 Octroi de contrat à la firme *Zonage.com*

2021-08-285

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable du service de l'urbanisme, de la voirie et de l'environnement est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QUE pendant la vacance du poste, il y a lieu d'octroyer un mandat externe pour analyser et traiter les demandes en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la firme offrira une formation à l'entrée en fonction du prochain candidat;

Il est proposé par le conseiller André Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil octroie le contrat à la firme *Zonage.com* pour la fourniture de services professionnels en urbanisme durant la vacance du poste de responsable du service de l'urbanisme et environnement au coût de 85 \$ de l'heure plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits budgétaires au poste 02-61000-411 « Services professionnels ».

QUE le conseil nomme monsieur Sylvain Royer pour agir à titre d'officiers responsable pour l'application, la surveillance et le contrôle de l'ensemble des règlements municipaux applicables, notamment ceux reliés à l'urbanisme, à la construction, au lotissement, au zonage ainsi qu'au permis et certificats, ce qui comprend notamment la délivrance de permis et certificats, à la réalisation d'inspection de propriétés et l'émission d'avis et de constats d'infractions pour toute contravention à la réglementation de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, et ce, à compter du 9 août 2021 jusqu'à ce que la nouvelle ressource soit embauchée et formée;

QUE monsieur Sylvain Royer soit également autorisé à dresser, émettre et signifier tout constat d'infraction à l'encontre de la réglementation de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

QUE monsieur Sylvain Royer agisse à titre de secrétaire du comité consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE

5.5 Élections 2021 : Rémunération du personnel électoral

2021-08-286

CONSIDÉRANT les élections municipales 2021;

CONSIDÉRANT QUE tout membre du personnel électoral de la Municipalité a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce;

CONSIDÉRANT QUE cette rémunération et cette allocation s'appliquent à l'élection prévue en 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la *Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités* prévoit le droit à la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas d'un employé de la Municipalité, le présent tarif ne s'applique que pour le travail exécuté en dehors des heures normales de travail;

Il est proposé par le conseiller David Lisbona

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la rémunération du personnel électoral soit la suivante :

	Vote par anticipation	Jour du scrutin	Liste électorale	Taux horaire
Président d'élection	384 \$	578 \$	Selon la loi	
Secrétaire d'élection	288 \$	433.50 \$	Selon la loi	
Adjointe d'élection	192 \$	289 \$	Selon la loi	
Scrutateur				19 \$/heure
Secrétaire de bureau de vote				19 \$/heure
PRIMO				19 \$/heure
Membre d'une commission de révision				20 \$/heure
S'il y a lieu : Table d'accueil/personnel de soutien/Table d'identification				19 \$/heure
Préposé au respect des mesures sanitaires				15 \$/heure

QUE toute autre disponibilité nécessaire par les employés de la Municipalité à la préparation des élections ou à toutes autres tâches non incluses dans la liste ci-dessus relevant des élections soient rémunérées aux taux horaires prévus au contrat de travail desdits employés de la Municipalité, y inclut la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-08-287

5.6 Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) afin de l'appuyer dans ses démarches d'appréciation des risques ou des occasions de développement liées aux changements climatiques et de l'aider à intégrer des mesures d'adaptation dans leur planification municipale;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été accordée à la Municipalité et qu'une aide financière de 30 000 \$ a été confirmée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acheminer une reddition de comptes au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'ensemble des documents relatifs à l'aide financière du PIACC.

ADOPTÉE

6. Urbanisme

Dépôt

6.1 Rapport du service de l'urbanisme identifiant les permis émis du mois de juillet 2021 - Dépôt

Le registre des permis émis durant le mois de juillet 2021 est déposé à la présente séance.

Dépôt

6.2 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu en date du 14 juillet 2021 est déposé à la présente séance.

6.3 Octroi de contrat à Hélène Doyon urbaniste - conseil

2021-08-288

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir les services professionnels d'une firme externe en urbanisme afin de l'accompagner pour diverses modifications aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces modifications émanent d'une demande de concordance de la MRC des Laurentides;

Il est proposé par le conseiller André Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Hélène Doyon urbaniste - conseil pour la fourniture de services professionnels en urbanisme pour la somme de 6 960 \$ plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits budgétaires au poste 02-61000-411 « Services professionnels ».

ADOPTÉE

7. Travaux publics

7.1 Octroi de contrat suite à l'appel d'offres concernant le contrat de déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal

2021-08-289

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac désire octroyer un contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été lancé par la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) relativement au déneigement et à l'entretien d'hiver du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE suite à la fermeture de cet appel d'offres le 21 mai dernier, deux soumissions conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE le devis d'appel d'offres incluait une option pour le chemin de la Gare appartenant au Ministère des Transports du Québec (MTQ) et que la Municipalité a reçu dernièrement une confirmation du Ministère à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise 9149-8659 Québec Inc. (Les Entreprises P. Roy) visant le déneigement et l'entretien du réseau routier municipal pour un montant totalisant 528 104.50 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions contenues au cahier des charges, selon la soumission reçue et imputé à même les crédits budgétaires au poste 02-33000-521 « Contrat pour l'enlèvement de la neige »;

QUE le conseil confirme qu'à l'expiration du contrat initial (fin du printemps 2024), la Municipalité se réserve le droit d'exercer ou non l'une ou l'autre des options de renouvellement pour un maximum de deux périodes additionnelles d'une saison chacune, soit 182 700 \$ plus les taxes applicables pour la saison additionnelle 2024-2025 et 186 760 \$ plus les taxes applicables pour la saison additionnelle 2025-2026;

QUE les frais liés au déneigement du chemin de la Gare soient refacturés au Ministère des Transports du Québec selon l'entente à cet effet;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 2021-06-261.

ADOPTÉE

7.2 Entente concernant le déneigement et l'entretien d'hiver du chemin de la Gare entre la Municipalité et le Ministère des Transports du Québec

2021-08-290

CONSIDÉRANT QUE le devis d'appel d'offres concernant le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal incluait une option pour le chemin de la Gare appartenant au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation du Ministère à l'effet que le déneigement et l'entretien d'hiver du chemin de la Gare sera assumé par l'entrepreneur mandaté par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est entendue sur une compensation forfaitaire à recevoir de la part du MTQ pour les cinq (5) prochaines années;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte l'entente concernant le déneigement et l'entretien d'hiver du chemin de la Gare entre la Municipalité et le Ministère des Transports du Québec qui inclut une compensation forfaitaire à recevoir pour les cinq (5) prochaines années au montant de 19 500 \$ par année;

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

7.3 Avenant – Mandat de services professionnels en ingénierie relativement à la gestion des eaux pluviales et du captage des sédiments sur le chemin Lacasse et la montée Daoust

2021-08-291

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de gestion des eaux pluviales et du captage des sédiments sur le chemin Lacasse et la montée Daoust, la firme FNX-INNOV a soumis un avenant concernant la modification de l'exutoire pluvial, des nombreuses rencontres nécessaires et des nombreux changements dans le cadre dudit projet;

Il est proposé par le conseiller André Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil confirme un avenant au montant de 8 100 \$ plus les taxes applicables à la firme FNX-Innov, le tout imputé à même les crédits budgétaires au poste 03-31000-102 « Règlement d'emprunt ».

ADOPTÉE

8. Varia

9. Période de question et de commentaires d'ordre général

Aucune question ni commentaire n'a été transmis par les citoyens en regard à cette séance.

10. Fermeture de la séance à 19 h 47

2021-08-292

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

M. Daniel Charette
Maire

Mme Josiane Alarie
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal du Québec

M. Daniel Charette
Maire

